VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 14 septembre 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

18.1. OBJET : Interpellation de Madame la Conseillère Caroline LOMBA : « *Le point sur le marché hebdomadaire* »

Madame Caroline LOMBA, Conseillère communale, interpelle le Collège comme suit :

« En mars 2020, nous vous interpellions pour une meilleure localisation du marché, en juin lors du Conseil communal nous vous demandions des précisions quant au déplacement du marché sur la Place du Chapitre, Depuis juillet, le marché est situé à nouveau sur la Place des Tilleuls, avec entrée et sortie ainsi qu'un sens de circulation comme cela est préconisé par le CNS, Le marché, c'est le rendez-vous de nombreux Andennais, il nous semble donc important que celui-ci reste un lieu convivial où se développe la vie sociale malgré la situation actuelle.

J'ai bien évidemment pris connaissance du courrier distribué lors du marché de ce vendredi 4 septembre. Il était nécessaire de communiquer afin de clarifier la situation et de répondre à certaines interrogations des marchands et des citoyens. Néanmoins, je pense que ce courrier aurait pu être distribué plus largement ou via les divers canaux de communication à disposition de la Ville afin de rassurer les citoyens et les inciter à venir au marché dans un climat serein.

Cependant, nous avons constaté quelques soucis et il nous semble que certaines questions restent encore en suspens et méritent des réponses plus complètes.

En effet, la délimitation du marché actuel pose problème à certains commerçants de la place, limitant ainsi l'accès à la terrasse ou à l'espace de vente puisqu'il y a des barrières, De plus, les marchands doivent impérativement placer une bâche sous leur étal. Si c'est pour préserver le nouveau revêtement, pourquoi celui-ci n'a-t-il pas été choisi en sachant qu'il y aurait des marchands en l'endroit ? Dès lors certains marchands ont été sanctionnés pour ne pas avoir respecté cela, Les bâches à poser sont-elles installées et fournies par la Ville ou les marchands doivent-ils s'équiper ? Si nous pouvons comprendre qu'il faille protéger ce nouveau revêtement, il nous semble qu'il est destiné à être fonctionnel et à « vivre ».

A l'avenir, les mesures de protection ne devront-elles pas être assouplies ?

De plus, l'organisation et la configuration actuelle du marché semblent être de nouveau une entrave pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, avez-vous des solutions pour ces citoyens afin qu'ils puissent venir au marché de manière aisée et sans trop de contraintes ?

Le respect du port du masque est une chose mais est-il normal de sanctionner les marchands dès lors qu'ils doivent boire ou manger pendant toute la durée du marché, ne pourrait-on pas adapter ce genre de mesures, peut-être en permettant un accès à un espace dédié pour les marchands qui souhaitent prendre une pause ?

Etes-vous en mesure de nous donner les statistiques de fréquentation : marchands et acheteurs.

Si oui, avez-vous réalisé une étude plus qualitative sur les raisons de la baisse de fréquentation.

Ne peut-on pas proposer des mesures d'encouragement pour faire revenir les marchands et les visiteurs ?

Afin de mettre davantage de marchands sur le marché, ne serait-il pas possible d'en placer certains dans la Promenade des Ours, comme nous vous l'avions déjà proposé, en délimitant la zone et en utilisant aussi ce système de bâches afin de préserver le revêtement comme on le fait à présent aussi pour la Place des Tilleuls ?

Ne faudrait-il pas envisager, à l'instar d'autres villes, d'exempter les marchands de la taxe jusqu'en décembre par exemple ?

Si les marchands délaissent le marché du vendredi, ce sont tous les commerçants du centre qui seront impactés et cette situation est dommageable quand on sait les efforts qu'ils fournissent pour dynamiser le centre-ville et les difficultés qu'ils rencontrent à cause de cette crise.

Je vous remercie pour les réponses que vous nous apporterez. »

* * *

En réponse à cette interpellation, Monsieur le Bourgmestre répond que l'organisation des marchés relève d'un arrêté ministériel, lequel est clairement mentionné dans une FAQ et qui impose un nombre de visiteurs et un parcours obligatoire à suivre dans un sens bien déterminé.

Le Bourgmestre souligne qu'il est très important de respecter scrupuleusement ces mesures sous peine de sanctions à l'égard de la Ville d'Andenne.

Il fait état de fausses rumeurs qui ont été colportées dans la population au sujet d'une part, de la véracité des mesures en vigueur et, d'autre part, du déplacement du marché vers la place du Chapitre.

En ce qui concerne le déplacement provisoire du marché vers la place du Chapitre, le Bourgmestre rappelle en effet qu'il a eu lieu pendant quelques semaines à cet endroit au motif que des travaux de réfection devaient être réalisés sur la place des Tilleuls et ses voiries latérales.

Il souligne l'importance de garder le marché en plein centre-ville à proximité des commerçants permanents et ambulants pour y garder une certaine osmose.

En ce qui concerne la fréquentation du marché, il fait remarquer que cette diminution était due à la pandémie qui sévit car beaucoup de visiteurs craignaient ceux qui ne portaient pas le masque.

Il note cependant que la fréquentation du marché est en constante progression depuis quelques mois.

En ce qui concerne les dégagements latéraux, le Bourgmestre explique qu'il y avait une règle obligeant la fermeture de la place des Tilleuls et d'y faire une entrée et une sortie.

Cette expérience s'est heurtée à des réactions de la part de marchands ambulants qui estimaient que cette configuration créait un lien physique, de par des barrières, entre les marchands ambulants de la place des Tilleuls et les autres commerçants ambulants.

Par conséquent, il a été décidé de revenir à l'ancien système de placement avec une entrée et une sortie de chacun des côtés de la place des Tilleuls.

En ce qui concerne la possibilité de poser un revêtement pour les commerçants ambulants, le Bourgmestre fait remarquer que la place des Tilleuls est constituée d'un revêtement de pierres naturelles et de pavés et qu'il ne serait pas esthétique de la recouvrir au moyen d'un autre revêtement, comme le tarmac ou le béton.

Suite à quelques incivilités commises par certains marchands ambulants, la Ville d'Andenne a décidé d'obliger à tous les commerçants ambulants présents sur la place, sous peine de ne plus leur donner accès au marché, à placer une bâche de plastique sous leurs véhicules et sous leur étal s'ils

vendent des produits alimentaires gras, afin d'éviter que ne coule de l'huile et d'entacher définitivement les revêtements en pierres.

Le Bourgmestre note que certains ambulants ont même été exclus provisoirement du marché suite à leur refus de porter le masque.

En ce qui concerne l'exemption de la taxe communale pour les commerçants ambulants d'ici la fin d'année, le Bourgmestre déclare logique qu'ils doivent contribuer aux frais qu'engendrent le marché. Ce n'est plus à l'ordre du jour.

Il ajoute par ailleurs que ces montants ne couvrent pas les coûts du marché et considère que ce prix n'est pas excessif.

En ce qui concerne l'étendue du marché, il explique que celui-ci doit être cadenassé, pour l'instant, par un périmètre et qu'il est difficile de l'établir en dehors de la place des Tilleuls.

Quant à la possibilité d'établir un marché sur la Promenade des Ours, il fait remarquer que le revêtement en béton préimprimé est inadapté.

Une consultation auprès de l'ensemble des commerçants ambulants et permanents ainsi qu'une partie de la population a été organisée et la volonté qui s'est exprimée dans ce sondage était de maintenir le marché dans son périmètre actuel.

Le Bourgmestre espère qu'à l'avenir le marché pourra reprendre normalement dans sa configuration initiale hors Covid.

Madame la Conseillère LOMBA reprend la parole et rajoute que la demande d'exemption de la taxe d'emplacement pour les marchands ambulants d'ici la fin de l'année est dans le but de limiter l'absence des commerçants ambulants dans les prochains mois au vu des conditions hivernales avec lesquelles il est parfois difficiles de travailler.

Quant à savoir le nombre de commerçants ambulants présents durant l'année, celui-ci s'élève aux alentours de 80 en été et 40 en hiver.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL **LE BOURGMESTRE,**

VILLE D'ANDENNE NAMUR

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**